

**Règlement du Concours Photo sur Facebook
« PAMINA : ton eurodistrict, ta photo » 2017
organisé par l'Eurodistrict PAMINA**

ARTICLE 1 : Organisation

L'Eurodistrict PAMINA, ci-après désigné sous le nom « l'Organisateur », immatriculé sous l'identifiant SIREN 200 070 217 et dont le siège est situé 2 rue du Général Mittelhauser, 67630 Lauterbourg est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Il a pour objet principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière dans son territoire, à savoir les arrondissements alsaciens de Haguenau-Wissembourg et de Saverne, les Landkreise et villes palatins Südwestpfalz, Südliche Weinstraße, Germersheim et Landau ainsi que les Landkreise et Stadtkreise badois Karlsruhe, Rastatt et Baden-Baden. Dans le cadre du projet Interreg, « Société civile : Animation de la société civile au sein des territoires des Eurodistricts », l'Eurodistrict PAMINA organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ou de participation sur le « réseau social » Facebook. Conformément à l'article 3 du présent règlement, la durée du concours est prolongé jusqu'au 16 août (envoi des photos) voire jusqu'au 31 août 10h00 (UTC +1) (fin des votes). Tout envoi de photos après le 16 août 2017 et tout vote après le 31 août à 10h00 ne sera pas pris en compte. Les résultats du concours seront annoncés le midi de la fin du concours (le 31 août 2017). L'objectif de ce concours photo est d'augmenter la visibilité de la coopération transfrontalière dans l'Eurodistrict PAMINA auprès des jeunes. Toute participation au concours est subordonnée à la qualité d'auteur des photographies du participant. En cas de violation de ce principe, la responsabilité de l'Eurodistrict PAMINA ne saurait être engagée. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies et exploitées uniquement par l'Eurodistrict PAMINA et non pas par Facebook.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Les participants devront :

- Avoir entre 14 et 25 ans.
Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur ou du jeune âgé de 18 ans, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, le prix offert dans le concours. Téléchargez la déclaration de l'autorisation [ici](#). L'organisateur se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de puissance parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.
- Faire une photo par rapport à la coopération transfrontalière dans l'Eurodistrict PAMINA.

1/7



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



- Envoyer la photo finale par message privé au compte Facebook de l'Eurodistrict PAMINA ou par e-mail à l'adresse mail suivante : info@eurodistrict-pamina.eu jusqu'au 16.08.2017 indiquant son adresse mail, son prénom et nom ainsi que son âge.

Après réception, toutes les photos seront d'abord recueillies par l'Eurodistrict PAMINA et ensuite publiées dans un album dédié sur le mur Facebook le 17.08.2017 pour être ainsi soumises au vote.

Les photos publiées doivent être strictement personnelles, toute provenance d'un tiers sans autorisation d'utilisation invalidera la participation. Les gagnants seront contactés par message privé ou par e-mail.

ARTICLE 3 : Conditions de Participation

La participation est strictement nominative (limitée à 2 photos maximum par compte et par personne) - il est interdit de participer au concours sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. Ne peuvent pas participer les agents impliqués directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours ainsi que les membres de leurs familles. Le participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide. Tout participant garanti être l'auteur de la ou des photo(s). La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités et conditions énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'Organisateur sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée. Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit sans réserves de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant, tout vote qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement. Les participants acceptent de défendre, déclarer ou maintenir l'inoffensivité de l'Organisateur et de ses agents contre toute réclamation, action et/ou responsabilité pour tort, perte ou dommage pour toute raison résultant de la participation au jeu-concours. De façon générale, les Participants garantissent l'Eurodistrict PAMINA contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Modération

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du concours les photos présentant des abus et de vérifier l'éthique des photos publiées par les participants. Il s'agit des publications :

2/7



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale)
- Contraire à la protection des enfants
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute photo sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français ou l'allemand et incompris par les modérateurs. Les photos montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également exclues.

Dans le cas où des œuvres ou des personnes apparaissent sur des photographies, les participants devront s'assurer par eux-mêmes que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits des personnes photographiées et au droit de propriété – droit à l'image des biens) et qu'ils ont obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages visés par le présent règlement. En cas de contestation de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, les participants devront en assumer l'entière responsabilité.

L'Organisateur

- Se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bogue, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors de son contrôle.
- Se réserve le droit de modifier, de proroger ou prolonger, d'écourter, d'annuler ce jeu ou de limiter les gains, notamment en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, il ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Se dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

3/7



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



- Se dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Se dégage toute responsabilité sur les éventuelles récupérations et dommages portés aux œuvres.
- Se dégage toute responsabilité sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de Facebook.
- Se dégage toute responsabilité en cas d'erreurs, imprécisions et inexactitudes des données renseignées par les participants comme l'adresse, ou en cas de perte, de retard ou défauts causés par les parties ayant coopéré lors de l'expédition ou de la livraison.

Modalités de vote et classement

Pour pouvoir participer au vote, il faut avoir un compte Facebook, se connecter sur la page de l'Eurodistrict PAMINA où se déroule le concours, accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/eurodistrictpamina/>, et « aimer » les photos qui se trouvent dans l'album dédié sur le mur Facebook, accessible à tous les utilisateurs. Les photos qui y sont publiées sont visibles par tous les utilisateurs, et chacun a la possibilité de « aimer » la ou les photos de son choix.

ARTICLE 4 : Gain

Le prix suivant est décerné au gagnant : GoPro Hero 5 Session avec poignée et fixation frontale.

Une fois l'annonce du gagnant, celui-ci ont jusqu'au 31 septembre 2017 pour réclamer leur prix, au-delà de ce délai, le lot sera définitivement annulé.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants et remise des lots

Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par le nombre de mentions « j'aime ». L'Eurodistrict PAMINA rassemblera toutes les photos qui lui seront envoyées dans un album accessible à tous les utilisateurs Facebook. Seul les « j'aime » attribués aux photos de cet album seront pris en compte pour le vote. D'autres réactions, telles que « J'adore », « Haha », « Wouah », « Triste » ou « Grr » ne seront pas pris en compte. Le gagnant du concours est la personne dont la photo aura remporté le plus de « j'aime » à la date du décompte des voix, le 31 août 2017 à 10h.

4/7



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



L'organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant s'il a de sérieuses raisons de penser que le participant a enfreint une des conditions générales. Le gagnant sera tenu de fournir l'acceptation écrite de toutes les conditions générales et de signer une autorisation écrite distincte fournie par l'organisateur. Téléchargez la déclaration de l'autorisation [ici](#).

Remise des lots

Après l'annonce des candidats, l'Eurodistrict PAMINA prend personnellement contact avec le gagnant par message privé sur Facebook ou par e-mail afin de confirmer ses coordonnées.

Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des accidents, retards de livraison, dommages ou coûts supplémentaires de n'importe quelle nature que ce soit. Il ne pourra pas non plus être tenu responsable des dommages pouvant résulter de l'utilisation du lot.

ARTICLE 6 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot. En aucun cas ces données ne seront utilisées par l'Organisateur à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours.

Conformément à la législation applicable en la matière, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'Organisateur dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Les participants et les gagnants acceptent de pouvoir être amenés à participer à des activités publicitaires ou promotionnelles, sans autre consentement ou paiement si l'organisateur en décide ainsi. Ces activités publicitaires peuvent inclure l'utilisation de leurs prénoms et/ou photographies, ainsi que toute autre contribution au concours en ligne. Le participant accorde par la présente à l'organisateur tous les droits nécessaires pour la distribution et l'affichage public de tout texte ou image soumis ou autre droit de propriété intellectuelle qui peuvent découler de la participation à ce concours, des prix et de la publicité y afférente, et accorde par la présente à l'organisateur le droit perpétuel de modifier, copier, reproduire, distribuer, traduire et afficher publiquement ou publier de manière exclusive, exempte de redevance et sans limites d'usage, tout droit de propriété intellectuelle, à quelque fin que ce soit, par tout moyen ou sur tout support, sur ce site Internet ou autre part, pour des activités ou des événements de promotion organisés par l'organisateur localement ou au niveau mondial.



ARTICLE 7 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « l'organisateur ».

Ce jeu-concours est accessible sur la plate-forme Facebook que l'Organisateur décharge de toute responsabilité. En aucun cas, Facebook ne pourra être tenu responsable en cas de litige lié au jeu puisqu'il n'en est ni l'organisateur, ni le parrain.

ARTICLE 9 : Litige et réclamation

Le présent règlement est régi par le droit français, entre autres par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004. Le Tribunal administratif de Strasbourg est compétent.

L'Organisateur se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'organisateur. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et l'Organisateur, seuls les systèmes et fichiers informatiques de l'Organisateur feront foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de l'Organisateur, dans des conditions raisonnables de sécurité et

6/7



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).



de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre l'Organisateur et le participant. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur.
Fonds européen pour le développement régional (FEDER).
Dieses Projekt wird von der Europäischen Union im Rahmen des INTERREG V A Oberrhein Programms kofinanziert.
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE).

